Le Vigan, 26 – 28 mars 2009

## Savoir-faire de la pierre sèche et terrasses de cultures cévenoles

La présence d'un membre du CMMC à ce colloque très dense (nombreux intervenants et environ 120 personnes dans l'auditoire) visait un triple objectif : approfondir les connaissances sur les terrasses soutenues par des murs en pierres sèches, constater le type et le niveau des interventions sur ce sujet et prendre des contacts avec des acteurs politiques pour mettre en place une équipe de travail dans les Alpes Maritimes.

L'introduction au colloque a été faite par **Jacques Merlin**, Directeur du Parc National des Cévennes. Son objectif est de remonter une filière en défaillance, de sensibiliser à l'intérêt de la pierre sèche. Il précise que la clef de voûte est le manque d'envie des institutions.

Monsieur **Éric Doulcier**, maire du Vigan salut le travail de tous dans la transmission de ce savoir, cet art de bâtir. Il met en avant la notion de territoire.

Monsieur **Roland Canayer**, Président de la Communauté de Commune du Pays Viganais rappelle la possible obtention déclaration de patrimoine décernée par l'UNESCO pour les Cévennes.

Enfin, le Sous-préfet, Monsieur **Patrick Martinez**, rappelle le contexte économique difficile de ce territoire. Des difficultés notamment au niveau de l'emploi sont bien réelles. Il suggère qu'il faut sortir de la connotation folklorique des constructions en pierres sèches et que c'est la formation professionnelle qui est une piste d'intérêt. Son discours s'articule sur le coût non négligeable de ces constructions, que ce ne doit pas être essentiellement des commandes publiques qui doivent être passées. S'il n'y a pas de commandes privées, ce sujet restera à l'état de recherche.

#### Place aux intervenants:

Monsieur **Daniel Travier**, conservateur du musée des vallées cévenoles, présente l'aspect « valeur patrimoniale » des ouvrages en pierres sèches.

Madame **Claire Cornu**, de la chambre des métiers, présente le caractère universel des terrasses de culture. Elle diffuse de nombreuses photos et précise les fonctions des murs en pierres sèches à travers le monde.

Elle explique aussi que la notion de patrimoine immatériel vient du Japon. En fait, c'est la connaissance technique de l'artisan, son savoir-faire, qui est mis en avant. L'UNESCO a reconnu cette notion en 2002-2003.

Monsieur **Didier Lecuyer**, du Parc National des Cévennes intervient sur l'état des lieux après les rencontres d'Alès, 1997, sur la pierre sèche. L'évolution n'est pas très grande, la situation d'abandon est toujours présente (perte de sol, de patrimoine bâti et de biodiversité). Toutefois, il y a eu quelques espaces reconquis (prés de Génolhac) malgré la multitude de propriétaires et donc de terrains petits. La reconnaissance en AOC de l'oignon doux permet une ressource importante. Mais c'est dans la sensibilisation sur la conservation

de ce patrimoine que l'évolution est la plus importante, avec l'édition de documents, des réunions de professionnels, des sites Internet et la mise en place d'une charte de qualité.

Monsieur **Jean-Marie Castex**, géographe niçois, présente une méthodologie de cartographie de l'état de conservation des murs et aussi quelques résultats de deux projets européens (Patter auquel j'ai participé et Terrisc).

Il montre une astucieuse idée qui est de coupler le cadastre napoléonien avec une carte des pentes. Là où se trouvent des cultures sur des pentes, il y a forte probabilité qu'il y ait des aménagements en terrasses.

# Séances de questions :

On fait remarquer que l'on passe de la restauration intérieure de la maison à l'aménagement de l'extérieur.

Pour faire un inventaire, il est possible de demander aux propriétaires fonciers l'état de leur parcelle.

C'est en faisant des stages de constructions de mur que l'on peut sensibiliser.

Un participant rappelle que les PLU n'intègrent pas les murs en pierres sèches. On indique que le classement UNESCO n'existe que pour une durée déterminée.

Ce classement n'apporte toutefois aucun argent directement. C'est pour Jacques Merlin une reconnaissance d'un patrimoine universel qui implique toutefois un devoir d'entretien. Le reste lui semble un détail. (NDR : Il est étonnant que le directeur du parc ne présente que cet aspect des choses. En effet, il semble évident qu'une reconnaissance de l'UNESCO entraîne des retombées en termes d'image, donc « in fine » économiques, importantes).

Depuis un an et demi un établissement public chargé de fédérer les parcs nationaux est né : « parcs nationaux de France ». Il impulse des politiques et des services communs et met en place la formation pour l'évolution du patrimoine des parcs.

Enfin l'annonce d'un prochain colloque international, à Cumbria, les 4, 5, 6 septembre 2010 est faite.

Monsieur **Georges Zinsstag** (chambre d'agriculture) présente des exemples de remise en valeur de terrasses. Il fait le parallèle entre le nombre de m² de murs sur un hectare (pente à 30 % et 5 % de cultures = 2500 m² de murs) et la muraille de Chine (NDR 8851,8 km [2009] de long \* 6 mètres de hauteur en moyenne).

Aujourd'hui des gens veulent vivre ici. Une économie se crée, mais avec un surcoût à cause des terrasses. Les terrasses cultivées sont une minorité. Si on ne conserve que celles-là, la majorité sera détruite.

Madame **Béatrice Ladrange** (service d'utilité agricole de la montagne) intitule son intervention : produire sur les terrasses. Elle présente l'adaptation des cultures avec l'oignon (AOC), le bio (châtaignes, cerises, pommes, fraises, groseilles). C'est une vente en circuits courts.

Elle fournit ensuite des détails techniques intéressants :

Plus les pentes sont fortes, plus les murs sont hauts et les terrasses étroites.

Elle compare le temps de travail sur terrasse (à la main) avec celui mécanisable.

Pour l'oignon et pour 1 hectare, il y à 1750 heures de travail manuel sur les terrasses et 1750 heures de travail manuel en atelier pour les préparer. Ces chiffres sont à mettre en correspondance avec les 120 heures de travail mécanique!!

En ce qui concerne la pomme de terre il faut entre 560 et 860 heures par hectare manuellement contre 310 heures mécaniquement.

Elle insiste donc sur la valorisation de ces cultures : AOC et Bio et leur complémentarité. Enfin, elle donne un chiffre très intéressant : le taux d'usure d'une terrasse est de 1,5 à 5 % par an. Ce qui représente 5 à 20 m² par hectare à entretenir annuellement.

Madame **Muriel Vanderschmitt**, (ASA) dresse le bilan des aides à la remise en valeur des murs depuis 1992. Le prix de l'entretien passe de 75 euros le m² en 1996 à 110 euros pour une brèche par m² et 150 euros pour une reconstruction. Il y a eu en 10 ans 55100 euros attribués pour 9630 m² de murs.

(NDR Ces chiffres montrent bien le peu de moyens qui est donné!: 5500 euros par an, moins de 500 euros par mois ce qui donne suivant le barème moins de 4 m² de mur par mois)

Viennent ensuite 3 agriculteurs, **Nicolas Escand, Michel Levesque** et **Pierre Chambon-Perrier**, pour nous faire part de leurs expériences.

Il y a 1700 tonnes d'oignons doux par an dans les Cévennes. Il y a l'AOC (norme française) et son équivalent AO protégé (norme européenne). Outre l'oignon ils se diversifient : châtaignes et pommes. Ils rappellent que l'image des Cévennes est liée au paysage de terrasses.

Pour faire un mur, il faut environ 1 tonne de pierres par m<sup>2</sup>. Sans les murs il est impossible de cultiver, car la pluie enlève les graines. Les sangliers sont actuellement le problème des agriculteurs. On en tuait 200 en 1975. Ce chiffre s'élève à 20000 en 2006!!!

Monsieur **JL Boyer**, propriétaire foncier et non-agriculteur, intervient à son tour. Il est passionné et n'a pas d'intérêt financier lié à l'entretien de ses murs. Il a remis en place une culture d'oliviers avec une variété résistante au froid. Il insiste sur le fait que c'est une culture pérenne, qui n'a pas besoin d'eau (non irriguée). Le rendement est de 25 kilos d'olives par arbre, 1 litre d'huile est vendu 10 euros au moulin et nécessite 5 kg d'olives. (NDR à vérifier comme rendement, cela me parait peu, mais en fait ses arbres sont jeunes).

Le maire de St Jean de Valériscle, Monsieur **Hillaire** nous fait part de son inquiétude concernant un problème qui commence à naître : des parcelles sont vendues à des bûcherons qui font du bois de chauffage. Ils viennent avec des engins qui détruisent tout sur leur passage, y compris les constructions en pierres sèches. (NDR : ça, c'est un réel problème très peu mis en avant).

Il présente aussi un projet de conservatoire de l'olivier cévenol, une espèce spécifique (15 ha).

Madame **Brigitte Mathieu** nous fait part de son expérience sur la mise en place d'un conservatoire de mûriers, dans le hameau de Mercoire (12 maisons, une rue). Une association s'est mise en place pour remettre en état l'ensemble des terrasses voisines. L'entretien réalisé, les membres ont remis en valeurs des mûriers, arbres en périls, avec des aides financières multiples. L'inconvénient c'est qu'il faut entretenir et que les aides sont taries.

Monsieur **François Abbou**, Maire de Peyrolles présente le projet Terrisc qui a pris en exemple une partie de sa commune : la vallée obscure. Le sujet principal était de trouver des solutions alternatives dans la gestion de l'eau, dans un esprit de développement durable. Des tests ont été réalisés sur l'utilité des murs pour retenir l'eau de ruissellement. Les résultats sont peu encourageants pour les défenseurs des aménagements en pierres sèches. Mais certains pensent que l'expérimentation n'a peut-être pas pris en compte tous les éléments...

(NDR Il semble en effet étonnant de constater cette non-utilité, sachant que les qualités scientifiques de l'équipe ayant mené cette étude ne peuvent être mises en cause).

Monsieur **Éric Vendels**, directeur de la fédération départementale des familles rurales du Gard, association reconnue d'utilité publique présente des chantiers d'insertion. L'avantage de la construction en pierres sèches se situe dans la durabilité des réalisations qui est une source de motivation importante pour les participants.

Monsieur **François Regnault**, de la fédération pastorale d'Ariège pose la question de l'incompatibilité du pastoralisme et des terrasses. En effet les animaux dégradent les murs. Une solution existe : après avoir débroussaillé il faut, à l'aide des déchets, faire des barrières pour que les bêtes ne passent pas par certains endroits, notamment les débuts de brèches. (NDR Il existe des études plus approfondies sur la relation troupeaux/murs. L'objectif est de faire débroussailler les terrasses par les troupeaux et non pas de débroussailler et de se servir des déchets afin de délimiter leurs trajectoires ...).

Monsieur **Sébastien Giorgis**, architecte, présente la façon d'habiter la pente. Il dresse un historique de l'habitat et détermine deux règles : soit on contourne le problème (on ne s'installe pas sur les pentes) soit on domine la nature. Les Romains n'aiment pas la pente. Au moyen âge c'est le contraire.

Pour maîtriser la nature ou s'y adapter, on utilise les terrasses. De nombreux exemples se retrouvent dans les livres anciens.

À l'époque moderne, on rase tout et l'on fait le projet : on a perdu la vision des terrasses.

Vers 1940 on se cale sur la pente : on adapte le projet à la pente et non pas le terrain au projet. À l'heure actuelle, c'est le contraire.

Il montre ensuite un certain nombre d'architectures...

Madame **Cathy O'Neill** de l'association ABPS, expose un questionnaire permettant l'étude du marché de la pierre sèche en France, avec un zoom sur les Cévennes. 60 réponses de professionnels reçues qui permettent l'analyse suivante :

75 % des murailleurs en PACA.

60 % des entreprises ont au moins 10 ans.

53 % n'ont pas de salariés.

84 % font du mur de soutènement.

43 % font évoluer les techniques (mécanisation brouette et terrassement)

Ces professionnels expriment des difficultés quant à l'approvisionnement des pierres et demandent de la formation pour ne pas perdre ce savoir-faire.

Monsieur **Marc Dombre**, président de l'ABPS, anime un réseau dynamique. Il expose un retour d'expérience d'artisans et montre des tests de résistance de murs en pierres sèches. Un guide des bonnes pratiques est réalisé et commercialisé.

Monsieur **Jean-Claude Morel**, de l'école nationale des travaux publics de l'État présente ensuite les tests scientifiques de la résistance des murs. Ils ont établi un abaque renseignant sur le % du fruit à donner au mur en fonction de nombreux paramètres (type pierre, état du sol...) ainsi qu'une classification des types de rupture de mur (renversement cisaillement). Des vidéos, impressionnantes, montrent les murs s'effondrer suivant certaines contraintes.

Monsieur **Emmanuel Ville**, expert en assurance, intervient. Tout artisan doit souscrire à une assurance qui couvre ses réalisations pendant 10 ans. Hélas, les assureurs ne prennent pas en compte les murs de soutènement en pierres sèches. Techniquement ils ne sont pas un ouvrage, car sans fondation en béton armé. Ils sont donc considérés comme un tas de gravier. C'est au cas par cas. Si un mur s'est effondré, il sera reconstruit en béton ...

(NDR c'est un des aspects essentiels sur lequel les acteurs de la pierre sèche en France devront faire évoluer les choses).

# Une séance de question s'en suit :

Les murs sont abandonnés, car le béton est plus facile à mettre en œuvre, parce qu'il existe des lobbies et parce que c'est la mode.

Problème du taux de TVA à 19,6 % : des démarches sont entreprises pour le réduire à 5,5 %.

Certaines écoles des mines commencent à intégrer une sensibilisation/formation à la pierre sèche.

Monsieur **Franck Fabre**, artisan, explique les problèmes d'approvisionnement en pierres. Les produits de carrière livrés en Big Bag proposent des pierres trop petites. Les grosses pierres sont difficiles à trouver (utilisées pour le parement des murs). Les carriers manquent de connaissance pour fournir des pierres satisfaisantes. Reste la solution de créer des micros carrières, dans un usage très local, mais c'est interdit.

Madame **Cathie O'Neill** souligne la forte demande de formation. Il faut une homologation nationale. ABPS est un des organismes formateurs reconnus.

Madame **Camille Dolfus**, paysagiste, expose un projet de lotissement à l'intérieur du parc des Cévennes. Les murs sont préservés et l'on tente de mettre en cohérence le bâti avec l'architecture vernaculaire alentour.

En raison du manque de temps, la dernière séance de question se limitera à une remarque sur le pillage des pierres qui devient un gros problème (NDR De plus en plus de sociétés de gardiennage sont contactées pour surveiller tous types de chantiers en raison de la recrudescence des vols).

Les plantes aromatiques et médicinales sont un débouché possible dans la culture sur terrasses. L'entreprise **Biotope** de Soudorgues a entrepris cela. Au Vigan, une production de safran existe. Des problèmes sont posés pars les sangliers.

Monsieur **Zynsstag** (Éleveur à Bonnevaux, Chambre d'Agriculture) intervient sur la thématique des aides. Les terrasses provoquent un surcoût sans qu'il y ait d'aide, alors que remonter les murs valorise un bien public  $(1500 \text{ m}^2 \text{ par an en Gard-Lozère})$ . Les conditions sont trop restrictives : être agriculteur à titre principal ou secondaire, cotisant solidaire ; mettre en culture dans la saison suivant les travaux ; respecter l'utilisation de la roche-mère (le ciment s'il est utilisé ne doit pas être apparent) ; les murs > 1 m et les brèches  $> 2 \text{m}^2$ .

Monsieur **Jacques Merlin** rappelle l'importance de la sensibilisation des élagueurs au respect des terrasses et l'intérêt à mobiliser les fonds des mesures agricoles plus larges que ceux des politiques agro-environnementales.

Madame Larcena propose de réserver des secteurs en utilisant le droit de préemption.

On évoque que les chantiers pilotes devraient pouvoir profiter d'une TVA à 5,5% et que 20% des routes nationales sont dotées d'aménagements en pierre sèche.

Enfin des actions possibles de sensibilisation au patrimoine sont énumérées : création d'outils pédagogiques, présentation du guide aux compagnies d'assurances (garantie décennale), création d'expositions sur le patrimoine pierre sèche, livre sur ses usages contemporains, sensibilisation des scolaires, rédaction de fiches techniques ; découverte de sites de terrasses : routes de la pierre sèche, aménagement de lieux de découverte du patrimoine, création d'évènements culturels, revue consacrée aux plus beaux terroirs, coopération entre régions et nations (réseaux de la pierre sèche).

## Conclusion générale du colloque :

Monsieur **Jacques Merlin**: Le colloque a montré des forces (creuset, approfondissements, cohérence) mais aussi des faiblesses: comment convaincre la société à recourir à la pierre sèche, les surfaces sont réduites. Cartographie, typologie, hiérarchie des faits seront une priorité. L'Établissement public du Parc National des Cévennes continuera à participer, mènera des études transversales, des cartographies pour définir les critères de priorité, fera des appels à projet pour soutenir des opérations exemplaires. Quels engagements prendre? Tenir compte de deux niveaux: le territoire, et les instances transversales, inventorier, classer.

**Patrick Martinez**, Sous-Prefet du Vigan intervient : il insiste sur le périmètre de la connaissance et de la technique, annonce un concours adressé aux communes et des rencontres nationales et internationales. Il faut aussi favoriser l'extension publique de la préoccupation « pierre sèche ».

Le colloque se termine par une **Excursion** sous la conduite d'un technicien du Parc National des Cévennes dans la vallée de Talleyrac (Ouest de St André de Majencoules).

Un arrêt est fait dans une exploitation à Campredon. Il y avait en 1988 1 ha de pommiers, de la vigne, 60 ovins pour la viande.

L'année 2000 voit la création d'une exploitation de 1,3 ha d'oignons doux (qui assure un revenu confortable), de vigne arrachée, de murs reconstruits, d'une ancienne châtaigneraie améliorée, de la reprise d'anciens oliviers et de l'élevage de 130 brebis. L'oignon est vendu 1,45 € le kilo à la coopérative.

La forte consommation d'eau, du 15/06 au 15/07, reste un problème sachant qu'il est interdit de pomper après le 15/06, d'où la création de bassins de stockage et la conservation des eaux de pluie dans la montagne. L'irrigation se fait par aspersion, avec des rampes oscillantes pour les grands champs.

## **Conclusion personnelle:**

Ce colloque a permis d'exposer les problématiques essentielles liées aux constructions en pierres sèches.

Une dizaine d'années après une importante réunion de professionnels de la pierre sèche, l'état des lieux montre que l'abandon des murs et de leur entretien est toujours important. L'évolution est notable en ce qui concerne les actions de sensibilisation. Documents, réunions, chantiers d'insertion, communications diverses ont permis l'apparition de structures fédérant les différents acteurs de la pierre sèche.

L'étude de marché réalisée témoigne de la demande de mise en place ou d'entretien de murs. Le classement comme patrimoine universel par l'UNESCO ne peut que confirmer l'intérêt patrimonial de ces constructions vernaculaires, comme les nombreuses actions européennes en leur faveur (patter, terrisc, alpter et prochainement suscape). Toutefois, on est loin de leur reconnaissance par les acteurs territoriaux comme en attestent les PLU qui ne les prennent pas en compte.

Mais construire en pierre sèche n'est pas simplement lié à des valeurs patrimoniales. La facilité de mise en œuvre du béton armé ne peut en masquer les inconvénients, quoi qu'en pensent les cimentiers. Il défigure le paysage et il est loin d'être neutre écologiquement. Les constructions en pierres sèches apparaissent alors comme bien plus avantageuses. On s'éloigne ainsi de leur aspect folklorique. Pourtant, de nombreuses réticences existent et le cœur du problème reste économique comme l'a rappelé le sous-préfet.

Tant que les artisans murailleurs ne pourront obtenir une garantie décennale sur ces ouvrages ils ne pourront être en réelle concurrence avec un mur en béton armé. De nouvelles études scientifiques confirmant la solidité des murs sont une des voies à leur reconnaissance par les assurances. L'édition d'ouvrages méthodologiques de référence fixant les règles de la construction d'ouvrages en pierres sèches devrait déboucher sur une labellisation. L'objectif étant à terme de fournir aux assureurs suffisamment d'éléments en faveur de la pierre sèche pour qu'ils les prennent en compte.

Il est obligatoire d'entretenir un mur en pierres sèches, car il se dégrade de 1,5 à 5 % par an. Pour une maison individuelle, ce n'est pas un problème insurmontable, car l'habitant l'assimile à l'entretien courant de son jardin. Par contre, un exploitant agricole doit en tenir compte dans sa gestion financière.

La rentabilité peut passer par la valorisation des cultures sur les terrasses. La mode de l'alimentation biologique et l'obtention d'AOC augmentent le prix de vente des produits. Mais outre leur entretien, l'étroitesse des terrasses rend la mécanisation des cultures peu aisée. C'est donc un travail agricole manuel qui est privilégié et qui confirme l'important surcoût d'une exploitation en terrasses de cultures.

# Un bilan en trois points peut être établi :

Tout d'abord, sans rentabilité économique, doit-on pour autant laisser mourir ce patrimoine ?

Ensuite on voit se dessiner une nouvelle tendance due à l'abandon des terres. De plus en plus de parcelles délaissées sont achetées par des bûcherons dont l'objectif n'est que rentabilité avec la vente du bois de chauffage. Les engins pour couper les arbres détruisent tout aménagement. Les broussailles s'installeront rapidement engendrant un risque de feu extrêmement important tandis que l'érosion se chargera de terminer la mise à mort de ces terrains. Le plus exaspérant est que ce pillage est une conséquence indirecte d'une des solutions de développement durable. En effet brûler du bois pour se chauffer a un bilan

écologique neutre (le co² rejeté correspond au co² absorbé lors de la croissance de l'arbre) et fait partie d'une démarche de préservation de notre planète. Faut-il rappeler que nous sommes dans un système, donc avec des éléments en interaction, et que chaque changement peut avoir des conséquences, parfois contraires aux objectifs souhaités ? C'est le rôle de la prospective que de les envisager, donc le rôle de nos décideurs.

Enfin, et c'est le point essentiel, il semble que le bilan économique ne prenne pas en compte tous les éléments induits par la construction en pierres sèches. En effet, il est insuffisant de ne comptabiliser que les aspects pécuniaires. Ces constructions permettent la prévention de certains risques (feu, glissement de terrain). Elles construisent aussi les paysages et sont donc un facteur touristique important dont l'impact semble difficile à chiffrer.

Finalement, c'est dans leur ensemble qu'il convient de considérer ces constructions. Elles pourront ainsi être réhabilitées dans les politiques publiques d'aménagement du territoire.